

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue par vidéoconférence selon le décret ministériel d'urgence sanitaire en vigueur, le mercredi 13 mai 2020 à 19 heures.

Étaient présents : Ms. François Veilleux, maire de Beauceville;  
Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;  
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;

Mmes. Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;  
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jonathan V. Bolduc constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6796-20

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.  | Ouverture de l'assemblée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 2.  | Adoption de l'ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 3.  | Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche<br>3.1 Séance régulière du 08 avril 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 4.  | Administration et finances<br>4.1 Liste des comptes<br>4.2 Piste cyclable Phase III<br>4.2.1 Mandat ingénieur – Gestion de projet des 3 ponts<br>4.2.2 Mandat arpenteur – Piste cyclable Phase III<br>4.2.3 Mandat ingénieur structure – Larocque Cournoyer – Pont rivière Calway<br>4.2.4 Mandat ingénieur structure – Da Vinci – 2 ponts à réparer<br>4.2.5 Mandat consultant en environnement pour CA<br>4.2.6 Mandat géotechnique – ABS<br>4.2.7 Autorisation signature et demande CA - MELCC<br>4.3 PAU-PME – Demande au MEI de la 2 <sup>e</sup> tranche |
| 5.  | Ressources humaines<br>5.1 Entente syndicale – Covid-19 & Programme de supplément de chômage<br>5.2 Maintien de l'équité salariale 2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 6.  | Environnement<br>6.1 Rapport annuel - LES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 7.  | Aménagement du territoire<br>7.1 Conformité au schéma – Tring-Jonction – Règl. 467<br>7.2 Conformité au schéma – VSJB – Règl. 627-12-20<br>7.3 Avis de motion RCI – Projet de Règl. 215-20<br>7.4 Avis de motion - Adoption du projet de Règl. 214-20                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 8.  | Cours d'eau<br>9.1 Entretien cours d'eau SJDE<br>9.2 Enlèvement d'arbres – Rivière des Plantes, au pont de la piste cyclable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 9.  | Développement économique et social<br>10.1 Avenant résolution 6510-18 - TDS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 10. | Affaires nouvelles<br>10.1 Covid-19 – Demande de statistiques par municipalités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 11. | Période de questions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 12. | Levée de la séance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |



### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 08 AVRIL 2020

6797-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 08 avril 2020 soit adopté, tel que présenté.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 4.1 Liste des comptes à payer

6798-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes au 13 mai 2020 : 508 141.54 \$

#### 4.2 Piste cyclable Phase III

##### 4.2.1 Mandat ingénieur – Gestion de projet des 3 ponts

ATTENDU QUE la MRC projette la réalisation des travaux de la dernière phase de la piste cyclable, soit la phase 3. Cette phase comporte un tronçon d'une longueur de 8 km qui est situé entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE le tronçon de la phase 3 inclut la traversée de la Rivière Calway à Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que les traverses de la rivière des Plantes et du ruisseau sans Nom à Beauceville;

ATTENDU QUE le pont ferroviaire qui traversait la rivière Calway a été détruit par les glaces lors d'une inondation importante. Un nouveau pont ou passerelle cyclable devra être construit pour traverser la rivière. Les deux ponts de la Rivière des Plantes et du Ruisseau sans Nom devront quant à eux faire l'objet de travaux de remise à niveau;

ATTENDU QUE plusieurs démarches devront être faites pour réaliser ces projets, notamment mandater des firmes spécialisées, estimer les coûts, coordonner les investigations, demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du MELCC, etc.;

ATTENDU QUE la MRC requiert les services d'un ingénieur pour assurer la gestion de projet relative aux travaux de traverse des 3 cours d'eau;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été soumise par la firme « Consultant S. Dufour » le 1<sup>er</sup> mai 2020 afin d'assurer la gestion de projet pour les 3 ponts de la piste cyclable phase-3. L'offre de services est sur une base horaire au taux de 125.00\$/h et elle est évaluée à un montant maximum de 20 000\$;

ATTENDU QU'un protocole d'entente sera à établir avec le MTQ pour le financement des coûts relatifs à la construction du pont de la Rivière Calway;

6799-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'accorder le mandat de gestion de projet pour les 3 ponts à la firme Consultant S. Dufour selon les modalités de l'offre de service déposée le 1<sup>er</sup> mai 2020. (Max.20 000.00\$+tx).

##### 4.2.2 Mandat arpenteur – Piste cyclable Phase III

ATTENDU QUE la MRC projette la réalisation des travaux de la dernière phase de la piste cyclable, soit la phase 3. Cette phase comporte un tronçon d'une longueur de 8 km qui est situé entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE la MRC a déjà mandaté la firme Consultant S. Dufour pour préparer les





plans et devis de la piste cyclable. Pour préparer les plans, des relevés d'arpentage topographique sont nécessaires;

ATTENDU QUE la MRC dispose déjà de relevés d'arpentage qui datent d'avant les travaux de démantèlement de la voie ferrée. Des relevés complémentaires sont requis. Une offre de services professionnels a été soumise par la firme Ecceterra le 1<sup>er</sup> mai 2020. L'offre de services s'élève à 7 150.00\$ +tx;

6800-20

SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde le mandat des relevés d'arpentage topographique à la firme Ecceterra selon les modalités de l'offre de service déposée le 1<sup>er</sup> mai 2020. (7 150.00\$+tx).

#### **4.2.3 Mandat ingénieur structure – Larocque Cournoyer – Pont de la rivière Calway**

ATTENDU QUE la MRC projette la réalisation des travaux de la dernière phase de la piste cyclable, soit la phase 3. Cette phase comporte un tronçon d'une longueur de 8 km qui est situé entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE le tronçon de la phase 3 inclut la traversée de la Rivière Calway à Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE le pont ferroviaire qui traversait la rivière Calway a été détruit par les glaces lors d'une inondation importante. Un nouveau pont ou passerelle cyclable devra être construit pour traverser la rivière. La MRC requiert les services d'une firme d'ingénieurs pour préparer les plans et devis du pont;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été soumise par la firme Larocque-Cournoyer le 9 avril 2020. L'offre de services est détaillée en plusieurs étapes et le montant total de la proposition s'élève à 27 650.00\$. La proposition inclut :

- Investigations sur le terrain
- Analyse et proposition de concept
- Estimation des coûts
- Plans et devis
- Visites de surveillance durant les travaux
- Attestation et plans « Tel que construit »

ATTENDU QU'un protocole d'entente sera à établir avec le MTQ pour le financement des coûts relatifs à la construction du pont de la Rivière Calway;

6801-20

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'accorder le mandat d'ingénierie du pont de la rivière Calway à la firme Larocque-Cournoyer selon les modalités de l'offre de service déposée le 9 avril 2020. (27 650.00\$+tx).

#### **4.2.4 Mandat ingénieur structure – Davinci – 2 ponts à réparer**

ATTENDU QUE la MRC projette la réalisation des travaux de la dernière phase de la piste cyclable, soit la phase 3. Cette phase comporte un tronçon d'une longueur de 8 km qui est situé entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce. Le tronçon de la phase 3 inclut deux ponts existants situés à Beauceville, soit le pont de la Rivière des Plantes et le pont du Ruisseau sans Nom. Une expertise a été réalisée sur ces deux ponts par la firme Davinci Structures;

ATTENDU QUE selon le rapport d'expertise de la firme Davinci structures datée de février 2018, il est mentionné que :

- Les analyses structurales confirment que les ouvrages ont une capacité suffisante pour l'usage d'une piste cyclable.



- Certaines déficiences ont été décelées sur différentes composantes des ouvrages.
- Des travaux correctifs et de mise à niveau sont nécessaires pour permettre le passage sécuritaire d'une piste cyclable.

ATTENDU QUE la MRC requiert les services d'une firme d'ingénieurs pour préparer les plans et devis de mise à niveau des ponts. Une offre de services professionnels a été soumise par la firme Davinci Structures le 14 avril 2020. L'offre de services est détaillée en plusieurs étapes et le montant total de la proposition s'élève à 19 750.00\$. La proposition inclut :

- Inspection sommaire des ouvrages.
- Plans et devis des travaux de réparation.
- Estimation des coûts.
- Visites de surveillance durant les travaux

ATTENDU QU'un montant supplémentaire de 4 100 \$ pourrait s'ajouter afin de réaliser des études préliminaires pour analyser différents scénarios.

ATTENDU QUE la portion des coûts de la MRC sera répartie entre les 9 municipalités selon le règlement en vigueur;

6802-20

SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde le mandat d'ingénierie des ponts de la rivière des Plantes et du Ruisseau sans Nom à la firme Davinci Structures selon les modalités de l'offre de service déposée le 14 avril 2020. (23 850 \$+tx).

#### 4.2.5 Mandat consultant en environnement pour CA

ATTENDU QUE la MRC projette la réalisation des travaux de la dernière phase de la piste cyclable, soit la phase 3. Cette phase comporte un tronçon d'une longueur de 8 km qui est situé entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE le tronçon de la phase 3 inclut la traversée de la Rivière Calway à Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que les traverses de la rivière des Plantes et du ruisseau sans Nom à Beauceville;

ATTENDU QUE le pont ferroviaire qui traversait la rivière Calway a été détruit par les glaces lors d'une inondation importante. Un nouveau pont ou passerelle cyclable devra être construit pour traverser la rivière. Les deux ponts de la Rivière des Plantes et du Ruisseau sans Nom devront quant à eux faire l'objet de travaux de remise à niveau;

ATTENDU QUE des certificats d'autorisation (CA) ont déjà été émis pour le démantèlement de la voie ferrée et l'aménagement de la piste cyclable. Toutefois, ces CA n'incluaient pas les travaux relatifs aux cours d'eau des 3 ponts. Une nouvelle demande de CA est donc requise;

ATTENDU QUE pour déposer une demande de CA, la MRC requiert les services d'une firme spécialisée en environnement pour la caractérisation écologique et géomorphologique des 3 cours d'eau;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été soumise par la firme « Environnement CA » le 4 mai 2020. L'offre de services est détaillée en plusieurs étapes et le montant total de la proposition s'élève à 21 420.00\$. La proposition inclut :

- Caractérisation écologique
- Caractérisation géomorphologique Rivière Calway
- Préparation des autorisations ministérielles (article 22 LQE et 128,7 LCMVF)
- Recommandations relatives à la présence d'amiante dans les sols de remblais superficiels.





Un protocole d'entente sera à établir avec le MTQ pour le financement des coûts relatifs à la construction du pont de la Rivière Calway;

6803-20

SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'accorder le mandat d'études environnementales pour les 3 ponts à la firme Environnement CA selon les modalités de l'offre de service déposée le 4 mai 2020. (21 420.00\$+tx).

#### 4.2.6 Mandat géotechnie – ABS

ATTENDU QUE la MRC projette la réalisation des travaux de la dernière phase de la piste cyclable, soit la phase 3. Cette phase comporte un tronçon d'une longueur de 8 km qui est situé entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE le tronçon de la phase 3 inclut la traversée de la Rivière Calway à Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE le pont ferroviaire qui traversait la rivière Calway a été détruit par les glaces lors d'une inondation importante. Un nouveau pont ou passerelle cyclable devra être construit pour traverser la rivière. La MRC requiert les services d'une firme d'ingénieurs pour réaliser une étude géotechnique qui sera nécessaire pour la conception du pont;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été soumise par la firme « Laboratoire ABS » le 06 mai 2020. L'offre de services s'élève à 15 750 \$. La proposition inclut :

- 2 forages de +/- 15m avec pénétration dans le roc.
- Analyses en laboratoire
- Rapport et recommandations

ATTENDU QU'un protocole d'entente sera à établir avec le MTQ pour le financement des coûts relatifs à la construction du pont de la Rivière Calway;

6804-20

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'accorder le mandat d'étude géotechnique du pont de la rivière Calway à Laboratoire ABS selon les modalités de l'offre de service déposée le 06 mai 2020.

#### 4.2.7 Autorisation de signature et demande CA – MELCC

ATTENDU QUE la MRC planifie les travaux de la piste cyclable phase-3 pour le tronçon de plus ou moins 8km situés entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE le tronçon de la phase-3 comprend la construction d'un nouveau pont ou passerelle sur la rivière Calway ainsi que la réparation de deux ponts, soit celui de la rivière des Plantes et celui du ruisseau sans Nom;

ATTENDU QUE les travaux relatifs aux trois ponts sont soumis à une demande de certificat d'autorisation (CA) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

6805-20

SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche autorise l'ingénieur M. Serge Dufour de la firme Consultant S. Dufour à signer toute demande de certificat d'autorisation (CA) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la Loi.

#### 4.3 PAU-PME – Demande au MEI de la 2<sup>e</sup> tranche

ATTENDU QUE le MEI a mis en place un programme d'aide d'urgence pour les PME administrée par les MRC;



ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a confié la gestion au CLD;

ATTENDU QUE nous avons reçu une 1<sup>re</sup> tranche de 50% du 611K\$;

ATTENDU QU'à ce jour, le comité d'investissement a accordé les sommes pour un montant 75% de la première tranche;

ATTENDU QUE la MRC peut demander le versement du deuxième 50% du programme au MEI;

6806-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil demande le versement du deuxième 50% du programme au MEI.

## 5. RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 Entente syndicale – Covid-19 & Programme de supplément de chômage

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré l'urgence sanitaire à la mi-mars 2020. Seuls les services essentiels peuvent continuer;

ATTENDU QU'une entente a été conclue avec les employés et le syndicat le 24 mars dernier;

ATTENDU QUE le syndicat ajouter à l'entente une bonification de la PSC (prestation de supplément de chômage) à 70% comme pour la MRC Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'afin d'officialiser l'entente incluant la bonification PSC, une autorisation du Conseil est requise;

6807-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la signature de l'entente telle que présentée et autorise le directeur général de la MRC à inscrire la MRC à la PSC (70%) pour la seule durée de l'urgence sanitaire.

### 5.2 Maintien de l'équité salariale 2021

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a procédé à l'évaluation du maintien de l'équité salariale en date du 31 mars 2016;

ATTENDU QUE la Loi prévoit une obligation de maintien aux 5 ans;

ATTENDU QUE la MRC doit donc réaliser son maintien au plus tard le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le service des ressources humaines de l'UMQ a réalisé plus de 700 exercices de maintien dans les municipalités et organismes municipaux;

6808-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de maintien d'équité salariale à l'UMQ pour un montant de 4 875 \$ + taxes.

## 6. ENVIRONNEMENT

### 6.1 Rapport annuel – LES

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a exploité jusqu'en 1996 un lieu d'enfouissement sanitaire, qui a, depuis été fermé conformément aux normes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE la MRC doit produire annuellement un rapport de suivi post-fermeture détaillant les interventions réalisées durant la saison de traitement et joindre les copies de tous les certificats d'un laboratoire accrédité d'échantillonnages résultant de chacune des 6 campagnes de caractérisation obligatoires. Ce rapport doit être transmis au





MELCC;

ATTENDU QU'un résumé du rapport annuel de suivi post-fermeture 2018 du lieu d'enfouissement sanitaire est déposé pour adoption par le conseil des maires de la MRC;

6809-20

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le rapport annuel 2019 du suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire et que celui-ci soit transmis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec.

## 7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7.1 Conformité au schéma – Tring-Jonction – Règl. 467

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 14 avril 2020, a adopté le règlement numéro 467 amendant le règlement de construction numéro 398;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 17 avril 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE la recommandation favorable de madame Geneviève Turgeon, aménagiste, qui en a fait l'analyse;

6810-20

SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 467 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

### 7.2 Conformité au schéma – VSJB – Règl. 627-12-20

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 14 avril 2020, a adopté le règlement numéro 627-12-20 amendant le règlement de zonage numéro 627-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 20 avril 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE la recommandation favorable de madame Geneviève Turgeon, aménagiste, qui en a fait l'analyse;

6811-20

SUR LA PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-12-20 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

### 7.3 Avis de motion RCI – Projet de Règl. 215-20

Je soussigné, Martin Nadeau, donne un avis de motion et présente un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui sera adopté à une séance ultérieure, dans le but de fixer une distance séparatrice spécifique entre un ouvrage de prélèvement d'eau et un site d'extraction (carrière, sablière, gravière).



#### 7.4 Avis de motion – Projet de Règl. 214-20

Je soussigné, Martin Nadeau, donne un avis de motion et présente un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) qui sera adopté à une séance ultérieure, dans le but de fixer une distance séparatrice spécifique entre des puits municipaux et un site d'extraction (carrière, sablière, gravière), dans le cadre d'un projet d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric.

##### 7.4.1 Adoption du projet de Règl. 214-20

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric a effectué de la recherche en eau entre les années 2015 et 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a identifié seulement trois secteurs où des essais de pompage étaient concluants;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite exploiter trois nouveaux ouvrages de prélèvement d'eau dans ces secteurs afin de pallier le manque en eau potable récurrent;

ATTENDU QUE le projet sera assujéti à une autorisation de la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE les ouvrages de prélèvement d'eau projetés seraient situés à moins de 1000 mètres d'un site d'extraction;

ATTENDU QUE le contexte hydrogéologique du secteur permettrait de réduire cette distance séparatrice, sans contraindre les activités d'extraction du secteur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 13 mai 2020;

6812-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le projet de règlement 214-20 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Qu'un avis préliminaire sur le projet de règlement soit demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du SADR par le projet de règlement 214-20;
- Que soit formée une commission d'assemblée publique de consultation, qui sera présidée par le préfet;
- Que soit délégué au secrétaire-trésorier le mandat de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

## 8. COURS D'EAU

### 8.1 Entretien cours d'eau SJDÉ

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences





municipales;

ATTENDU QUE l'article 106 indique que toutes municipalités régionales de comté peuvent réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE l'engagement du ou des demandeurs précisera les modalités de répartition et de recouvrement des coûts relatifs aux travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE le ou les demandeurs devront s'engager par écrit à payer seuls ces frais;

ATTENDU QUE les travaux consistent à nettoyer environ de 450 à 650 mètres du cours d'eau Poulin sur les lots 4 373 770, 4 375 692, 5 833 048, 4 375 694, 4 375 695, 4 375 673 et 4 373 723 à Saint-Joseph-des-Érables;

ATTENDU QUE la MRC devra obtenir l'autorisation des ministères, si nécessaire pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE les travaux seront sous la supervision de la MRC;

6813-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser et décréter les travaux d'entretien sur une section du cours d'eau Poulin, sur les lots 4 373 770, 4 375 692, 5 833 048, 4 375 694, 4 375 695, 4 375 673 et 4 373 723, conditionnel à ce que le ou les demandeurs signent l'Engagement de la demanderesse relatif à l'entretien d'une partie du cours d'eau Poulin à Saint-Joseph-des-Érables ou que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopte une résolution approuvant les modalités de facturation prévues à l'Engagement;
- D'autoriser le directeur général à accorder les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution et d'autoriser un inspecteur des cours d'eau à signer tous les documents relatifs aux demandes d'autorisations gouvernementales qui pourraient être requises;
- D'autoriser le directeur général à refacturer à la municipalité locale les coûts rattachés aux travaux.

## 8.2 Enlèvement d'arbres – Rivière des Plantes, au pont de la piste cyclable

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE l'article 105 indique que toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU QUE le règlement no. 111-06 précise les modalités de répartition et de recouvrement des coûts relatifs aux travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE l'auteur de l'obstruction ne peut être identifié, les coûts relatifs aux travaux doivent être assumés par la municipalité locale;

ATTENDU QUE les travaux consistent à enlever les arbres et autres débris qui forment une obstruction dans la rivière des Plantes, au pont de la piste cyclable;

6814-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser et décréter les travaux d'enlèvement des arbres et autres débris qui forment une obstruction dans la rivière des Plantes au pont de la piste cyclable;
- D'autoriser le directeur général à accorder les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution;



- D'autoriser le directeur général à refacturer la ville de Beauceville pour les coûts rattachés aux travaux.

## 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### 9.1 Avenant résolution 6510-18 – Table de développement social

6815-20 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution 6510-18 de façon à nommer Mme Audrey Boivin comme représentante de la MRC Robert-Cliche au sein de la Table régionale de Lutte contre la pauvreté pour la région Chaudière-Appalaches, en remplacement de M. Jean-Rock Veilleux, et que monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet de la MRC, M. Jacques Bussièrès, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1 Covid-19 – Demande de statistiques par municipalité

6816-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité de demander au CISSS de Chaudière-Appalaches de fournir les statistiques par municipalités pour le coronavirus Covid-19 sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, incluant les cas déclarés et ceux rétablis.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

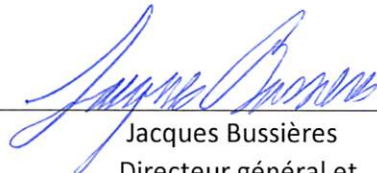
Aucune question n'est posée

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

6817-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.



Jonathan V. Bolduc  
Préfet



Jacques Bussièrès  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

